

FORCER UN AMI À ARRÊTER LE CANNABIS

Par Profil supprimé Postée le 30/12/2010 15:52

J'ai un ami de 20 ans qui fume du cannabis depuis 6 ans et se met dans des histoires pas possibles. Avec notre groupe d'amis, on a suivi sa "déchéance" pendant ces 6 ans, allant de pire en pire. Sa consommation (allant de 5 à 10 joints par jour) lui enlève toute motivation et toute ambition dans sa vie. Après le lycée, il a fait des sauts de fac en fac pendant environ 2 mois après quoi il a arrêté par manque d'intérêt, décidant de travailler. Mais il s'est fait renvoyer de tous ses jobs, il ne cherche aujourd'hui même plus de travail, son père l'a viré de chez lui, il est parti depuis 1 semaine de chez sa mère, il a même dormi dehors il y a quelques jours. Je ne le vois pas régulièrement comme mes études m'ont éloignées mais quand je le revois, c'est toujours des histoires dingues que j'apprends : il se met dans des embrouilles d'argent, a vidé le compte en banque de sa mère, revient avec des cocards... Ses parents sont conscients qu'il va mal mais n'agissent pas pour l'aider et lui-même semble se satisfaire de cette situation : il ne VEUT PAS arrêter. Dormir dehors lui est égal, il ne se rend pas compte de ce qui lui arrive. Peut-on le forcer à se faire suivre, à recevoir de l'aide par votre centre? Parce que là, à l'allure où ca va il deviendra SDF dans moins d'un mois...

Mise en ligne le 31/12/2010

Bonjour,

Drogues info service n'est pas un centre de soins qui accueille des patients toxicomanes, mais un service d'aide par téléphone et internet uniquement. Il existe bien évidemment de tels centres dans toute la France, mais seules les personnes volontaires y sont accueillies. Autrement dit, vous ne pouvez forcer votre ami à s'y faire prendre en charge.

La seule possibilité pour forcer une personne à se soigner repose sur une hospitalisation à la demande d'un tiers (HDT), lorsqu'elle représente un danger pour elle-même ou pour autrui, ou que son état nécessite des soins d'urgence. Cette demande doit être accompagnée de certificats médicaux attestant que l'état du patient nécessite effectivement une hospitalisation.

Cela ne semble pas être le cas de votre ami, même si sa situation est préoccupante. Ses parents semblent être également en difficulté et, même si le mettre à la porte n'est pas la solution idéale, ils agissent comme ils le peuvent. Peut-être pourriez-vous les contacter pour en discuter avec eux et, pourquoi pas, leur proposer de se faire aider par un centre de "consultation cannabis", qui accueille les jeunes usagers et leurs proches pour faire le point sur la situation, être soutenus et conseillés. Vous aussi pouvez vous y rendre pour vous informer et en parler.

Il est naturel que vous soyez alarmée par la situation de votre ami. Cependant, sa "déchéance" n'est pas inéluctable, même si elle dure depuis un certain temps. En effet, le fait de se retrouver dehors, passés les premiers moments où il dit que ça lui est égal, va peut-être lui ouvrir les yeux et le faire réagir. C'est aussi ce que vous pouvez essayer de faire pour l'aider : lui parler de sa situation, pointer les difficultés qu'elle comporte, l'alerter sur son futur... Ca vous paraîtra peut-être peu, mais sachez que cela peut lui être d'une aide précieuse.

Nous vous souhaitons malgré tout de joyeuses fêtes de fin d'année.

Bien à vous.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CSAPA ET CAARUD LE LAC D'ARGENT THYLAC

64 chemin des Fins Nord
74000 ANNECY

Tél : 04 50 67 96 51

Site web : urlz.fr/6L8F

Secrétariat : Lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 9h à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 17h30
Portable réduction des risques uniquement 07 60 90 87 87

Accueil du public : Lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 9h à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 17h30
Portable réduction des risques uniquement 07 60 90 87 87

Centre : Boutique et accès à la Réduction des Risques sur PLACE mardi de 10h30 à 12h, le mercredi de 13h30 à 15h30 et le jeudi de 15h30 à 17h30 et le vendredi de 13h30 à 15h30 ~ RDR lors d'événements festifs Dispositif BARRAKATEUF joignable au 06 02 52 65 36

Consultat° jeunes consommateurs : La CJC a lieu à la Maison des Adolescents d'Annecy (sur CRAN GEVRIER) - prise de

rendez-vous au 04 56 49 73 55 le lundi et mercredi de 13h30 à 17h - (4 autres CJC sur la région sont assurées sur le département)

Service mobile : CAARUD et camping-car RDR équipe joignable au 07 60 90 87 87 - le mercredi soir de 18h à 20h (derrière la gare d'Annecy) et le vendredi de 16h à 18h sur le parking casino Parmelan

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- Les drogues, vous et vos amis
- L'hospitalisation à la demande d'un tiers